



PAS'partout du 8 mai 2017

CAPD du 6/06/17

Au sommaire :

Mouvement : est-il entaché d'erreur ?

Temps partiel

Promotion : PE et Hors-classe

Questions diverses dont l'ASH

**RETROUVEZ BIEN PLUS D'INFOS DANS LE JOURNAL DU PAS qui
arrivera autour du 17-18 juin dans les écoles !**

Le mouvement est-il entaché d'erreurs ?

La CAPD du 2/06 n'a pu siéger en raison du refus de 9 délégués du personnel sur 10 de le faire. Pourtant, le 6/06, lorsque nous avons siégé, nous avons travaillé avec les mêmes documents. Pourquoi ? Peut-on se fier aux résultats ?

1) A ce jour, il n'y a qu'**une erreur connue** dans le mouvement. Comme elle est connue, l'administration est prête à agir pour l'enseignant concerné.

2) Si le Snuipp parle d'erreur, c'est qu'il y a divergence sur l'appréciation de l'application des règles. Concernant les bonifications pour situation médico-sociale a 50 points (ils se comptent sur les doigts d'une main), les années précédentes, les bénéficiaires se voyaient retirer tous leurs vœux de zone. Cette année, conformément à l'annexe 6 de la circulaire, leurs vœux de zone ont été conservés mais la bonification ne s'est pas appliquée sur leurs vœux de zone. Le Snuipp voulait que la pratique des années précédentes se poursuive. Pour le PAS, il n'était pas correct d'annuler des vœux de zone que les collègues avaient fait.

3) **Le problème principal est l'absence de fiabilité.** Le logiciel utilisé est obsolète, obscure et surtout, inadapté aux règles actuelles. L'administration doit constamment intervenir manuellement pour contrer

les automatismes du logiciel. C'est évidemment source d'erreur. On pourrait faire re-tourner le logiciel 10 fois, on verrait de nouvelles erreurs apparaître.

Or ces erreurs ne peuvent être modifiées manuellement. La maîtrise nous échappe !

4) Quelles conséquences ?

Une modification entraîne toute une chaîne d'autres modifications. En effet, si quelqu'un obtient son vœu 2 au lieu de son vœu 3, celui-ci est libre pour quelqu'un d'autre et ainsi de suite. Le problème est qu'on a aucune visibilité lorsqu'il s'agit d'un vœu de zone car des centaines d'enseignants peuvent l'avoir demandé et qu'il est valable sur tous les postes ciblés de la zone.

Par exemple, les toutes petites modifications entre le premier et le deuxième projet ont modifié l'affectation de 130 enseignants ! La plupart ont obtenu le même vœu (de zone) mais cela change leur affectation au sein de la zone concernée.

Conclusion : le mouvement n'est évidemment pas satisfaisant, non pas à cause d'erreurs faites par l'administration mais en raison des vœux de zone, une absurdité qui dure depuis trop longtemps. On confie à un logiciel qui nous échappe le soin d'affecter des personnels comme des pions. Le résultat est forcément « non-humain ». Pour un service de ressources humaines c'est un comble !

Temps partiel

Tous les temps partiel de droit sont acceptés évidemment. Toutes les demandes sur autorisation qui rentraient dans les critères l'ont été également (650 dont 144 SMS, 424 pour enfant de moins de 8 ans, 80 pour fin de carrière, 2 pour mandat électif). Il y a nettement moins de refus que les années précédentes : 64 actés, 31 à l'étude. Evidemment, pour les personnes concernées, c'est toujours ça de trop. 4 binômes pour temps partiel annualisé ont pu être réalisés. Par contre, aucune possibilité de temps partiel à 80 %.

PE et Hors-Classe

10 instituteurs sont passés Professeur des écoles.

Sur les 4651 éligibles à la hors-classe, 214 sont promus soit un taux de 4,6 % pour l'Isère alors que le taux national est de 5,5 %. L'information ne sera pas envoyée tout de suite puisque c'est effectif au 1^{er} septembre. N'hésitez pas à nous demander si vous pensez être concerné.

Questions diverses :

Départs en formation ASH :

Doit-on se réjouir de voir partir des collègues en formation ASH ou doit-on s'inquiéter du fait qu'ils soient si peu ?

Comme l'année dernière, il y a 2 départs pour une formation G. Ils occuperont à 3/4 temps les postes de La Grive (Bourgoin-Jallieu) et Gallilée (Villefontaine).

Il y a 6 départs en F, 5 en D et 2 en E. C'est bien maigre pour des RASED dont l'avenir est incertain (voir PAS'partout précédent sur le sujet).

Rythmes scolaires :

Il n'y a pas de consigne ministérielle actuellement donc l'administration conseille aux mairies de ne rien changer pour la rentrée.

Dédoublage des CP :

Il est en train d'être organisé pour les 9 classes de REP+ concernées. Aucun PMQC ne sera supprimé ou déplacé à la rentrée. La solution sera du côté des ouvertures/fermetures de classes.

Entretien de renouvellement de contrat pour les AVS, EVS ... :

c'est bien le directeur qui mène les entretiens pour une question de proximité mais c'est à l'IEN de valider et transmettre... ce qui n'est pas la procédure en place actuellement. En cas d'avis négatif, l'IEN ASH reçoit l'AVS concerné.

Notre adresse mail est :

pas38@wanadoo.fr Vous voulez vous désinscrire ?